

Publié le 09 septembre 2013 à 21h16 | Mis à jour le 10 septembre 2013 à 08h01

Le procès contre les Pères rédemptoristes s'ouvre dans la tension



[Isabelle Mathieu](#)

Le Soleil

(Québec) Loin d'être des cas isolés comme le prétend la défense, les agressions sexuelles étaient un véritable «cancer» qui a rongé le séminaire Saint-Alphonse durant deux décennies, tenteront de prouver les avocats des victimes au cours du procès civil qui s'est ouvert lundi.

C'est un film «en couleurs et non en noir et blanc» que les avocats des 50 anciens étudiants inscrits au recours collectif veulent présenter au juge Claude Bouchard, chargé d'entendre la cause.

En couleurs, parce que, faisait valoir M^e Serge Létourneau, un des avocats du requérant, il faut aller au-delà des questions générales et parler de la fréquence des abus, des lieux, du contexte, de la durée. «Comment voulez-vous qu'on fasse la preuve qu'il y avait un système si on n'est pas en mesure d'établir les circonstances?» a lancé M^e Létourneau, en réponse à ses opposants qui s'inquiétaient de voir la cause tomber dans le voyeurisme.

Les requérants auront aussi la tâche, durant les 20 jours du procès, de démontrer que ce prétendu système était connu de la direction du collège de Sainte-Anne-de-Beaupré. Et qu'il était si grand que les dommages punitifs réclamés - 100 000 \$ par personne - sont justifiés.

Déjà des tensions

Moins d'une demi-heure après que le juge Claude Bouchard eut souhaité, en ouvrant le procès, que l'audition «se déroule sereinement, dans le respect des parties», la tension était déjà palpable entre les avocats des victimes et ceux des Rédemptoristes.

En particulier lorsque l'avocat du séminaire Saint-Alphonse, M^e Éric Lemay, a évoqué l'impossibilité d'en arriver à un règlement à l'amiable. «Malgré les approches, on a eu une fin de non-recevoir», a résumé M^e Lemay, provoquant aussitôt l'ire de son vis-à-vis, M^e Serge Létourneau. «C'est un commentaire inadmissible dans une cour de justice!» s'est-il emporté.

Quelques minutes plus tard, lorsque les avocats des Rédemptoristes se sont opposés au dépôt d'un courriel d'une victime qui s'est suicidée en 2012, M^e Létourneau les a accusés de «faire de l'obstruction pour ne pas que la preuve sorte».

Protection de l'identité des victimes seulement

À la demande du requérant, le juge Claude Bouchard a émis une ordonnance interdisant à quiconque de publier l'identité des victimes ou de montrer leur visage, à l'exception de Frank Tremblay, à l'origine du recours collectif.

Les avocats des Rédemptoristes ont tenté de faire étendre l'ordonnance à tous les témoins laïcs, qui pourraient souffrir, disaient-ils, d'être associés publiquement à la cause. Le juge a refusé, rappelant que la règle est la publicité des débats judiciaires.

Raymond-Marie Lavoie, entre l'embarras et l'impatience

«Après ma ronde, je venais me bercer à côté de son lit et je lui mettais la main sur son derrière ou sous les couvertures.»

Après qu'on lui eut retiré ses menottes aux poignets et ses chaînes aux pieds, Raymond-Marie Lavoie, vêtu d'un coupe-vent bleu marqué des trois lettres du Centre de détention de Québec, s'avance à la barre des témoins.

Oscillant entre l'embarras et l'impatience, l'homme de 73 ans, défendeur dans le recours collectif, devra donner des détails sur les attouchements qu'il a commis sur 13 étudiants dans les années 70 et 80.

L'ancien professeur de musique et surveillant de dortoir purge une peine de cinq ans après avoir plaidé coupable en 2011 à 18 accusations d'agressions sexuelles sur des étudiants.

Avec sa première victime, un élève de deuxième secondaire dont le lit se trouvait tout près de sa chambre, il n'a jamais été plus loin que des attouchements, jure le père Lavoie.

Il nie la prétention de l'avocat du requérant voulant qu'il ait déshabillé ce garçon et l'ait masturbé.

Le prêtre minimisera aussi ses gestes sur une autre victime, élève de musique, affirmant qu'à trois reprises, il l'avait embrassé et lui avait touché le pénis. «Si je vous soumetts que vous l'avez plutôt abusé deux ou trois fois par semaine durant 10 mois?» a questionné M^e Létourneau. «C'est faux», a rétorqué Raymond-Marie Lavoie.

Pour expliquer certaines réponses évasives, il a admis lundi à la cour que lors de son procès criminel, il avait décidé de plaider coupable à toutes les infractions, même si certains événements étaient flous pour lui. «Je ne me sentais pas la capacité de faire un procès devant les victimes et je ne voulais pas que les victimes viennent témoigner, a-t-il indiqué. J'en avais assez fait comme ça.»